

MÉMOIRE ET MODERNITÉ

N°17

NOVEMBRE 2009

Bulletin de liaison de l'Association pour l'Étude de l'Histoire de l'Agriculture

Editorial

L'ORIGINE DE LA PAC : UN POINT D'HISTOIRE

La Politique agricole commune (PAC) est dans l'état de délabrement que l'on sait. Les causes du dérèglement d'une politique qui a joué un rôle majeur dans la construction de l'Europe sont connues : conséquences de la chute du « mur de Berlin » ; mondialisation effrénée des échanges ; hostilité des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'existence d'une Europe intégrée et autonome ; méfiance des États membres qui n'ont pas encore surmonté leurs égoïsmes ; crise d'identité qui conduit leurs dirigeants à concentrer en priorité les efforts sur les difficultés propres à leurs pays respectifs... S'agissant de la France, tant les gouvernants que la société dans son ensemble ont, au fil du temps, manqué d'enthousiasme ainsi que de volonté politique et civique. Les partis se sont affrontés sur la construction d'une Europe de type fédéral ou confédéral, et les mêmes qui, à l'époque, critiquaient les choix du Général de Gaulle d'une « Europe des Nations » se sont accaparés ensuite et de manière quasi exclusive les mérites d'être à l'origine de la PAC.

Ces conflits de doctrine (voire souvent des procès d'intention) avaient d'autant moins de sens, s'agissant de la PAC, que le Général de Gaulle et le gouvernement de Michel Debré en ont été les véritables artisans. Ils sont en effet à l'origine du règlement financier qui constitue le fondement de son existence et de son mode de fonctionnement. Le procès-verbal du Comité interministériel, réuni à Maignon le 6 novembre 1961 sous la présidence du Premier ministre et en présence de six ministres dont Maurice Couve de Murville, Wilfrid Baumgartner et Edgard Pisani ainsi que d'Olivier Wormser représentant de la France auprès de la CEE, en porte témoignage. Il avait un but précis : donner des instructions à la délégation française chargée de négocier le règlement financier de la PAC, engageant ainsi le gouvernement et le Chef de l'État et par conséquent, la France.

Dans le dossier préparé pour les ministres par le Comité interministériel pour les questions européennes (SGCI) dirigé à l'époque par François Xavier Ortoli, il était écrit :

«... l'échec de la PAC condamnerait la CEE... le marché commun serait ramené à une zone d'échanges plus ou moins libres... la preuve serait faite que les six États sont impuissants à agir ensemble là où l'intervention publique dans l'économie ne peut être supprimée et doit être rendue commune...échec économique et surtout politique pour l'Europe... l'entrée de la France dans une période d'excédents structurels risque l'alourdissement des finances publiques... il est illusoire de penser que la décision des six membres puisse se faire d'abord et surtout au détriment des fournisseurs extérieurs »... notamment « les USA dont le soutien paraît nécessaire à la réussite du Marché Commun... le principe de la « responsabilité » communautaire de la production posé par le plan Mansholt permet de surmonter ces difficultés... ».

... « le gouvernement fédéral [allemand] en devenant tout à coup partisan de contrats à long terme [entre États] n'entend pas seulement [se] donner un avantage peu coûteux mais aussi en écartant *sine die* la « libre circulation », priver de fondement la responsabilité de la production... l'Allemagne, certes, ne refuserait pas pour autant une certaine contribution.. mais il s'agit moins d'une obligation que d'un geste gratuit et politique à la mesure de la bonne volonté du donateur évidemment accrue par le désir d'en finir avec la PAC... »

Ce jour là, le 6 novembre 1961, le gouvernement décidera «... d'assouplir ou de renoncer à certaines formes « d'organisation de marchés » ainsi que de « modifier ses prix » « des produits agricoles ». Il donnera pouvoir à la délégation française « de soutenir sans restriction les positions de la Commission relatives à la liberté de circulation des produits... leur enjoindra de se déclarer prête à l'évolution des prix... et à accepter les aménagements nécessaires dans [nos] propres organisations de marchés... ». La France devra se déclarer prête « à accepter les régimes des prélèvements sur l'ensemble des produits sous organisation commune des marchés, avec mise en vigueur le 30 juin 1962. Les prélèvements recevront une affectation communautaire pour le financement des excédents. La France devra se montrer particulièrement ferme sur ce point, il convient d'éviter que cette affectation soit réalisée sous la forme de contributions budgétaires dont le Ministre des affaires étrangères pense qu'elles seraient sujettes au vote du Bundestag »...

En d'autres termes, le gouvernement français savait, et ceci a été essentiel dans la négociation, que cet « acte de bonne volonté » du gouvernement allemand serait rejeté par le Bundestag, dont la majorité des membres était sous influence américaine.

Le gouvernement français réussira à surmonter les obstacles au cours de la négociation. Le règlement financier sera adopté dans les termes que souhaitait la France, consacrant ainsi la libre circulation des produits, la protection aux frontières et la solidarité financière entre les six Etats. On le doit à la volonté du Général de Gaulle et à la ténacité de Michel Debré, mais aussi à la qualité du travail de nos négociateurs (hauts fonctionnaires et hommes politiques) et au savoir-faire de nos diplomates. Ils sont les pères de la PAC. Michel Debré est le premier d'entre eux.

Maurice Couve de Murville, Valéry Giscard d'Estaing et Edgard Pisani seront chargés les premiers de mettre en œuvre cet accord sous l'impulsion de Georges Pompidou, alors Premier ministre et en liaison permanente avec les organisations professionnelles agricoles.

Au-delà de ses objectifs propres à l'agriculture, en premier lieu pour notre pays, la PAC a été un moyen inscrit dans une perspective stratégique globale visant à lier l'Allemagne à l'Occident, et en particulier à la France, dans une période de guerre froide intense, ainsi qu'à contribuer à la pacification de l'Europe.

Cinquante ans après, la PAC mutilée ne trouvera pas de nouvel élan sans une nouvelle ambition, cette fois culturelle de l'Europe, selon laquelle politique et éthique sont liées l'une à l'autre. Aux historiens préparant l'avenir d'aider à cette recomposition de l'Union européenne par les États du « vieux continent ».

René **GROUSSARD**

L'IMBROGLIO AGRICOLE DU MARCHÉ COMMUN QUARANTE ANS APRES ...

Dans les tous premiers mois de 1970, paraissait chez Calmann-Levy, dans la collection 'Questions d'Actualité'¹, un livre au titre provocateur, signé d'Adrien Zeller (fait en collaboration avec Jean-Louis Giraudy et préfacé par Edgard Pisani) intitulé « *L'imbroglia agricole du Marché commun* ».

Adrien Zeller, Président de la Région Alsace, ancien député et ancien Secrétaire d'État, qui vient de nous quitter, était alors jeune Administrateur à la Commission européenne (au sein de la Direction générale de l'Agriculture) lorsqu'il publia cet ouvrage.

En 1970, rappelons-nous, l'encre des règlements portant Organisation commune des Marchés, et plus encore celle des décisions sur l'adoption des prix communs et également celle du règlement établissant le financement des politiques communautaires, étaient à peine sèches...

Cela, pourtant, n'avait pas empêché quelques uns de se poser déjà la question de savoir si le processus engagé en 1962 n'amènerait pas la PAC dans le mur, et l'agriculture communautaire avec.

Le diagnostic que le Professeur Vedel avait fait dans le Rapport sur l'avenir de l'Agriculture française que lui avait commandé le Gouvernement était de ces « sacrilèges ». Le Ministre de l'Agriculture de l'époque, J. Duhamel, qui avait osé dire que ce Rapport était son « livre de chevet », se fit vertement tancer par Georges Pompidou.

Sicco Mansholt, le père de l'Europe Verte, dont on aurait pu penser qu'il défendrait bec et ongles « sa » Politique agricole, créa la surprise en mettant sur la table du Conseil des Ministres, en décembre 1968, des propositions de réforme de la PAC. Aucune critique ne lui fut épargnée, particulièrement en France, les suggestions qu'il avançait étant jugées scandaleuses par le monde agricole, et qualifiées de « technocratiques », par les politiques. Il est vrai que le Plan Mansholt sortait des sentiers battus : il ne camouflait pas les problèmes économique-financiers auxquels allait être confrontée l'agriculture européenne en Europe et dans le monde, et il traçait à celle-ci des perspectives et des stratégies faisant l'effet d'une bombe, comme celle par exemple, où il était écrit que dans les 10 prochaines années 5 millions d'agriculteurs devraient quitter la terre.

Ce que Sicco Mansholt affirmait était pourtant simple : tout en restant fidèle aux objectifs prioritaires figurant à l'article 39 du Traité de Rome (l'unification des marchés et l'amélioration du revenu des paysans, le développement harmonieux des activités économiques de la Communauté), il déclarait que si on laissait perdurer le processus engagé en 1962, aggravé en 1967 avec les niveaux de prix communs élevés qui avaient été décidés pour les céréales et si surtout l'on n'accompagnait pas

¹ Le choix de l'éditeur et de la série n'était pas pur hasard. Michel Debatisse y avait publié « La révolution silencieuse » et François-Henri de Virieu, lui aussi disparu, « Bilan de la Vème République : la Fin d'une agriculture ».

la politique de soutien des marchés d'une politique socio-structurelle, on courait à la catastrophe. Quatre années de négociations sévères furent nécessaires pour que le Conseil accouchât de directives portant sur une politique sociale et structurelle accompagnant les mesures de marché.

Adrien Zeller qui avait participé activement à l'élaboration du Plan Mansholt, y distillant les idées du petit club *Agenor* - le « Think Tank » de l'agriculture européenne de l'époque -, reçut l'autorisation de sa hiérarchie de publier ses propres réflexions et analyses sur l'avenir de la PAC. Je me souviens des débats que suscita, avenue Broqueville ou rue de la Joyeuse Entrée, l'autorisation de publication de ce livre. Ce n'était pas tant son contenu qui prêtait à discussions - ce livre était « à la sauce Commission », pourrait-on écrire, même si par certains points il se distançait du Plan Mansholt – mais le fait qu'il émanait d'un fonctionnaire de Bruxelles et ce, en pleine polémique sur le programme de réformes avancé par la Commission.

Notre propos n'est pas d'analyser ici « L'imbroglie agricole du Marché commun ».

Je l'ai relu pendant les vacances, au lendemain de la disparition d'Adrien.

J'ai bien sûr souri lorsque j'ai lu – oh ! scandale - que le FEOGA, « un peu le tonneau de Danaïdes du Marché Commun » frôlait les 5 milliards de francs de dépenses en 1967/68, ou que la vache hollandaise allait arriver demain à produire 5.000 litres de lait et que l'ha de betteraves donnerait 60 t dans les meilleures années.

Que de tonnes de blé, d'orge et de seigle, d'oléagineux, de beurre, de poudre de lait, de fromages de garde, de sucre ont été produites depuis ! Que d'unités de compte, d'écus et d'euros ont été dépensés en quarante ans !

Modifierais-je, néanmoins, le contenu de ce livre courageux et frappé de bon sens, s'il me venait à l'idée de l'actualiser ? Quel(s) changement(s) opérerais-je ? Dans la première partie, intitulée « L'Europe des Excédents » ? Au niveau de la seconde : « Une politique injuste et inadaptée » ? de la troisième : « Avec Mansholt et au-delà » ? ou de la quatrième : « Après La Haye... », où est fustigé le modèle des « deficiency payments » anglais ?

Nenni. « L'imbroglie » perdure quarante ans après. ...Mais, à coup sûr, plus pour quarante ans !

Michel-Jean **JACQUOT**

DE LA BRETAGNE AU PÉRIGORD : UNE MIGRATION AGRICOLE DANS LES ANNÉES 20

En deux communications présentées à quatre années d'intervalle à l'Académie d'Agriculture de France, deux de ses Correspondants, M. de Marcillac⁽¹⁾ et M. de Guébriant⁽²⁾ font le point sur une question alors d'actualité : le transfert d'une population agricole bretonne « excédentaire » vers le Périgord « déficitaire ».

Dans la première, M. de Marcillac, président de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, évoque les motifs ainsi que les réalisations déjà obtenues avant de traiter du mécanisme de l'opération et des aides apportées.

Le motif essentiel est la dépopulation des campagnes associée au déficit des naissances dans le Sud-Ouest, alors que la situation est inverse en Bretagne – spécialement dans le Finistère – où on trouve « une population très dense qui déborde au dehors ». Le Canada constitue certes une terre d'accueil, mais il semble préférable de fixer ces familles en France où leurs qualités de résistance et de prolificité seront mises en valeur. D'ailleurs, l'Union des Syndicats agricoles du Finistère – dont le président est M. de Guébriant – souhaite aider à trouver des domaines agricoles à exploiter durablement.

Au niveau national, l'Union centrale des Syndicats agricoles a aussi envisagé la question avec l'aide de l'Office central de la Main-d'œuvre agricole.

Le but est donc, pour les Bretons, l'exploitation de terres par des familles. Il fallait, en conséquence, leur procurer fermes et métairies.

Syndicats et Pouvoirs publics ont choisi, comme terre d'application, le département de la Dordogne, en raison, spécialement, de cultures et d'un climat « proches [de ceux] du pays breton ».

On pourrait ajouter que, dans ces années-là, un certain nombre d'Italiens surtout, mais aussi d'Espagnols travaillaient dans la région, en tant qu'agriculteurs ou saisonniers. Cette présence n'étant peut-être pas vue par tous du meilleur œil, l'idée de l'équilibrer par des « nationaux » avait fait son chemin⁽³⁾.

L'opération débute précisément le 22 juin 1921 avec la venue de représentants de quarante familles bretonnes, accueillies par le préfet, l'évêque et les responsables syndicaux. Solidement pilotés, ils rencontrent des propriétaires, venus nombreux « de tous les points du département » puis visitent les lieux proposés. Trente-sept contrats sont signés. Une grande réussite !

De nouvelles « expéditions » ont lieu ensuite et, en 1923, ce sont 112 familles qui seront installées correspondant à « au moins 600 ou 700 têtes ».

Une double comparaison est établie, d'abord avec les départements du Gers et du Lot-et-Garonne « où on a cru pouvoir se passer des associations », puis avec des recrutements directement effectués par des propriétaires de Dordogne : les succès furent rares...

Quant aux aides financières à ces installations, elles s'élèvent à 500 F voire 600 F en cas d'apport de matériel de culture par les « colons » ; elles proviennent de sources complémentaires dont le Ministère de l'Agriculture, les Offices agricoles des deux départements et le Conseil général du recevant.

Si cette immigration a largement réussi, c'est qu'il y a d'une part, accord puis contrôle par les Associations et d'autre part, collaboration fructueuse avec les Services administratifs. En cas de différends – au nombre de trois, donc exceptionnels et portant sur l'état des logements ou l'outillage fourni – l'Union des Syndicats a joué le rôle d'arbitre et les tribunaux se sont inspirés de ses avis.

La satisfaction de toutes les parties étant évidente, les Syndicats des Côtes-du-Nord et du Morbihan songent à suivre le chemin tracé par l'Union du Finistère qui « a servi utilement les intérêts de la France ».

En 1927, M. de Guébriant estime que le point de vue breton est en pleine concordance avec la vision périgourdine. Il rappelle les motifs et souligne l'intérêt national « de l'opération ».

Parmi les conditions du succès, il mentionne le regroupement des familles émigrantes « en petites colonies » car « le Breton devient facilement un nostalgique », et insiste sur la nécessité de ne s'intéresser qu'à des familles complètes qui trouvent dans le voisinage soutien et entraide.

Les résultats des installations sont éloquentes. On a déjà indiqué ceux obtenus en 1923. Un an plus tard, ce seront 186 familles établies sur 15.000 ha, et en 1927 on en comptera 350 correspondant à environ 3000 personnes. De nombreux nouveaux foyers se sont constitués depuis 1921 avec, par exemple, 21 mariages et 220 naissances. Plusieurs monographies sont proposées qui insistent sur la prolificité (12, 13...enfants) des familles « dignes émules de la famille-souche qu'a célébrée Le Play ».

Ces agriculteurs débutent comme métayers mais, dès qu'ils le peuvent, ils deviennent fermiers après transformation de leur bail. Ils ont introduit des cultures du pays natal, ont beaucoup développé la production de lait et de beurre tout en s'adonnant « au travail de la vigne, à la production du maïs, du tabac, à la conduite des bœufs, à l'élevage du dindon, voire au gavage des oies ». Peu sont en difficulté et « n'y sont pour rien » !

L'auteur insiste sur les rôles bénéfiques de trois structures :

- un « Office permanent », situé à Périgueux, à la « charge d'un prêtre du diocèse du Quimper », destiné à jouer un rôle social et moral, ainsi que de placement pour les nouveaux candidats ;
- un « Comité d'arbitrage » entre Bretons et propriétaires de Dordogne ;
- une « Caisse rurale de crédit », créée en 1927 par les Bretons eux-mêmes.

Il termine sa communication en appuyant sur la nécessité de maintenir les Bretons émigrés « dans une atmosphère natale », en félicitant ceux qui encouragent à parler breton, et en mentionnant l'existence d'un « Pardon » où « de tous les cantons du Périgord accourent les fils et les filles d'Armorique ».

Au total, des opérations de grande ampleur et sur une période limitée qui ont laissé des traces importantes dans le département !

Cette politique ponctuelle servira d'exemple et de base de réflexion aux Pouvoirs publics, au moment où sera engagée une réforme agraire de dimension nationale par la loi d'Orientation agricole du 4 août 1960 et les lois subséquentes⁽⁴⁾.

Christian **FERAULT** et Pierre **ZERT**

(1) de MARCILLAC, 1922. – L'immigration de la main-d'œuvre bretonne en Périgord, C.R. Acad. Agr. Fr., **9**, 125-130.

(2) de GUÉBRIANT, 1927. – La colonisation bretonne en Périgord, C.R. Acad. Agr. Fr., **13**, 646-652.

(3) et (4) GROUSSARD René, 2009. – Communications personnelles.

JOSEPH-ALEXIS COSTA DE BEAUREGARD UN AGRONOME MÉCONNU

En 1774, est publié à Chambéry, royaume de Piémont - Sardaigne, une oeuvre intitulée « *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoie* » qui semble être le premier traité général d'agronomie appliquée à la Savoie paru au XVIIIe siècle.

L'auteur est demeuré longtemps méconnu pour deux raisons.

Tout d'abord, sur la couverture de l'ouvrage ne figure que le nom de l'auteur, le marquis Costa, sans précision de prénom, ce qui conduira durant une très longue période à l'attribuer à son fils, Joseph-Henri. Pire encore, dans sa *Bibliographie agronomique*, Musset-Pathay attribue l'ouvrage, à l'occasion de sa réédition en 1802 à Paris à « Ch. [sic] Costa, médecin [sic] ».

De plus, le fait que Costa vive en Savoie conduit à sa méconnaissance par les auteurs français, y compris à l'époque contemporaine, cette ignorance étant partagée par les Italiens qui s'intéressent peu aux réalités savoyardes.

Joseph Alexis Costa de Beauregard, né en 1726, est issu d'une grande famille de Savoie, venue de la région de Gênes. Grâce à un riche mariage, il mène grande vie ; ainsi Jean-Jacques Rousseau vient donner des cours de musique en sa demeure de Chambéry. Mais, à la mort de son père, en 1751, il découvre que celui-ci était couvert de dettes. Touché par le scandale de cette ruine, il se retire sur les terres qu'il a pu sauver soit 650 ha répartis sur 33 communes de Savoie.

Il s'installe sur le domaine de Villard, près de Yenne, proche de la frontière française. Il s'y consacre pendant une dizaine d'années à sa famille de six enfants et à restaurer sa fortune, bénéficiant de la hausse des prix agricoles durant la période d'expansion économique des années 1750. En 1763, converti à l'agronomie, il adhère à la Société économique de Berne et envoie au gouvernement sarde un rapport sur les indispensables progrès agricoles à favoriser en Savoie. Soucieux de la diffusion des connaissances, il est l'un des fondateurs, en 1771, de la Société économique pour l'Agriculture, le Commerce et les Arts de Chambéry. La durée de la société est brève, elle disparaît en 1780, non sans avoir publié l'oeuvre d'Alexis Costa.

Celui-ci veut contribuer à améliorer la situation de l'agriculture confrontée en Savoie à des conditions particulièrement difficiles : climat rude, relief limitant les communications, routes en mauvais état, exploitations de petite dimension, outils et techniques culturelles médiocres. Pour cela, l'auteur souhaite présenter « *des idées générales sur la culture et en particulier celle qui convient au pays de montagnes* », mais également des applications pratiques, adaptées au pays de montagnes. Estimant que pour pratiquer l'agriculture il convient de s'appuyer sur des lectures agronomiques, il souligne notamment l'intérêt des publications de Pattulo, de l'abbé Rozier, du marquis de Turbilly. Agronome très ouvert aux expériences étrangères, il s'inspire des réalisations des agricultures voisines. De la Suisse, il retient la qualité des races bovines, des vignes et l'assolement à base de fourrages artificiels ; de l'Italie, l'araire du Piémont et la technique des labours en planche.

Bien que déplorant « *l'imbécile paysan qui gratte la terre, l'effrite, l'épuise* » et contrairement à d'autres auteurs de l'époque, le marquis Costa insiste sur l'intérêt d'une observation critique des pratiques traditionnelles afin de conserver les mieux adaptées.

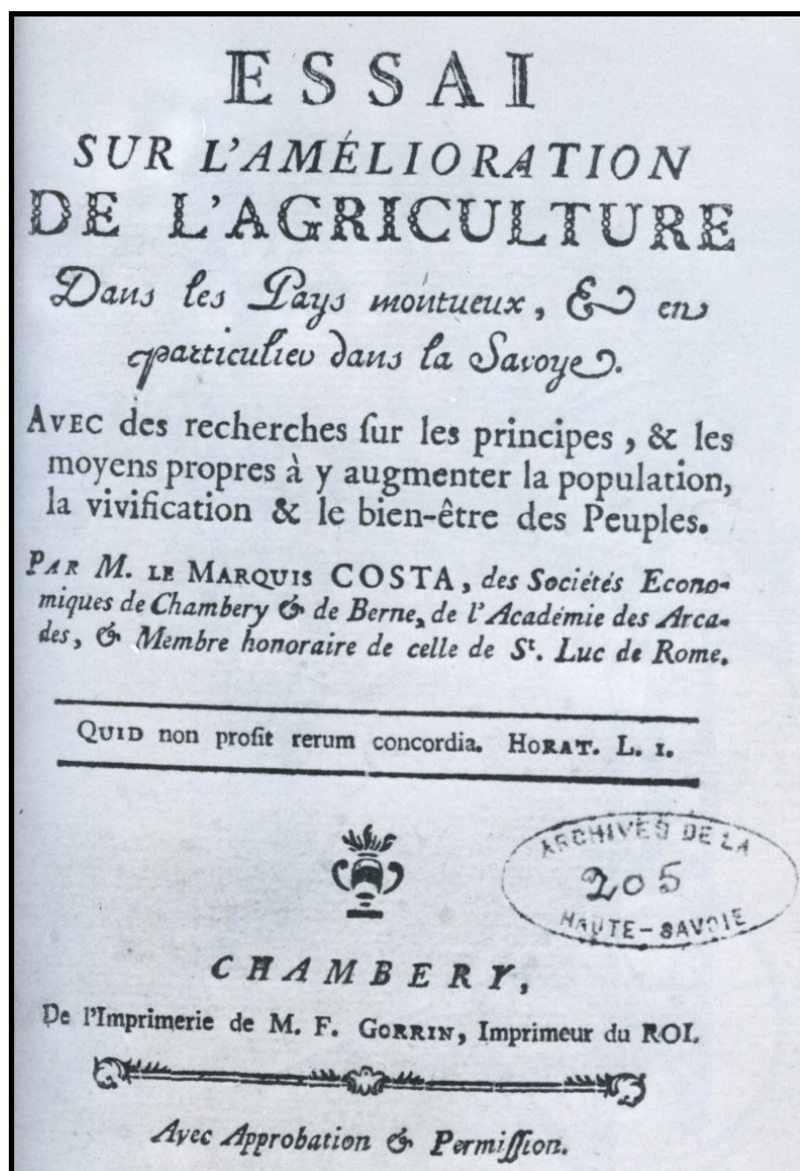
Souhaitant rendre la lecture de son texte la plus aisée possible, il organise sa présentation de façon logique (sol, techniques, productions), définissant les termes techniques mal connus (les éléments de la charrue, l'assolement), utilisant des croquis. Il donne des conseils, voire des « recettes », pour appliquer ses idées et termine par un résumé général. S'adressant aux propriétaires, il souligne les avantages de son système de culture qui devrait permettre de quintupler le revenu net de leurs terres, sans investissement important. Il affirme que l'amélioration de l'agriculture est un devoir de charité chrétienne, conciliable

avec les intérêts bien compris des propriétaires qui auront le bonheur de devenir riches en faisant du bien à « ceux que la providence [les] a chargé [s] de rendre heureux ».

Nous ignorons quelle fut la diffusion de cet ouvrage, mais il est certain qu'il fut apprécié à l'époque. Nous en voulons pour preuve sa réédition en 1802 à Paris et le commentaire fait alors par Musset-Pathay : « Ce livre a été très utile aux cultivateurs du Jura et des Vosges. C'est de l'époque de sa publication que date le plus grand nombre des améliorations introduites dans la culture des montagnes de la ci-devant Franche-Comté ».

Joseph Alexis Costa de Beauregard. « Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoie avec des recherches sur les principes, et les moyens propres à y augmenter la population, la vivification et le bien-être des Peuples ». Chambéry, imp. Gorrin, 1774, 288 p et pl., in-8°.

Michel **BOULET**



LE COMTE AMÉDÉE DE BÉHAGUE BIENFAITEUR DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Parmi ceux qui ont eu l'occasion de s'asseoir dans la grande salle de réunion de l'Académie d'Agriculture de France, sise au rez-de-chaussée de l'hôtel particulier qui lui sert de siège, 18 rue de Bellechasse à Paris, beaucoup ont pu repérer sur le mur principal, derrière l'estrade, le nom de Amédée de Béhague, inscrit à trois reprises en qualité de donateur de cette Académie durant le XIX^e siècle.

Le comte Amédée s'impliqua fortement dans les activités agricoles dès le plus jeune âge, ayant acheté en 1826, à 23 ans seulement, un domaine de 1031 hectares sur le territoire de la commune de Dampierre en Burly, située en rive droite de la Loire, entre Gien et Sully sur Loire, domaine qu'il paya 700 000 francs or, et qu'il agrandira peu après pour en doubler la superficie. Il y développa les techniques modernes d'assolement, de drainage et de fertilisation pour ses cultures, tout en réalisant de belles plantations de résineux et en introduisant des moutons Southdown de race anglaise. Ses réussites l'amènèrent à la Société nationale et centrale d'Agriculture en 1850, en qualité de membre résident de la section consacrée à l'élevage. Il présidera la Société à deux reprises, en 1877 et en 1879. C'est durant cette période que le comte de Béhague permit à la Société de faire construire l'hôtel particulier de la rue de Bellechasse, Société qui ne prendra le nom d'Académie d'Agriculture de France qu'en 1915. Un groupe d'académiciens, conduit par le secrétaire perpétuel d'alors Barral, se rendit en visite sur le domaine en 1875 et ils purent y apprécier les innovations entreprises avec succès par leur confrère.

D'où provenait Amédée de Béhague, lorsqu'en 1826 il acquiert très jeune cette vaste propriété rurale ?

Les Behagle constituaient une famille de noblesse militaire des Flandres espagnoles dès le XVI^e siècle. Lorsque les Flandres cessèrent d'être espagnoles, le nom fut « francisé » en Béhague..

Quelques personnalités importantes jalonnent l'histoire de cette famille et peuvent être évoquées brièvement.

Tout d'abord pendant le XVII^e siècle, l'on remarque le vicomte Michel Eloi de Béhague, écuyer capitaine de cavalerie, marié en 1623 à Marie de Maud'huy, qui aura des fils : Jean et Jean François , l'un comme l'autre écuyer et procureur au Conseil d'Artois, résidant à Saint-Omer.

On trouve ensuite, en début de XVIII^e siècle, intéressant de mettre en évidence Gilles François de Béhague et de Montaigu né en 1704, qui fut officier au régiment de Noailles et garde-marteau⁽¹⁾ des Eaux et Forêts de Saint-Omer. L'un de ses fils Eustache, Joseph, Dominique, écuyer et conseiller du Roi, fut également, pendant 30 ans, maître des Eaux et Forêts de Tournehem (autre commune du Pas-de-Calais de nos jours) et négociant à Paris où il épouse Catherine Boucher la fille d'un échevin de la ville. Cet Eustache obtient en 1787 de l'un de ses cousins Jean-Pierre Antoine, comte de Béhague, un acte de reconnaissance de parenté.

La personnalité, peut-être la plus importante parmi ces nobles Béhague, sera l'un des fils de Eustache, Joseph, Dominique à savoir Eustache, Antoine, Richard, né en 1757 à Saint-Omer, qui fut écuyer et seigneur de Roemont, puis Avocat au Parlement, conseiller du Roi, et Lieutenant général au siège de la Justice générale des pays reconquis à

Tournehem. Il présidera en 1781 l'assemblée générale des trois ordres du Baillage de Calais et d'Ardres, puis fera l'acquisition en 1782, contre 10 000 livres, de la charge de maire de Calais. D'un premier mariage avec la fille d'un officier de cavalerie, Antoinette Levasseur, il avait récupéré, après divorce lors du partage des biens, une part équivalente à près de 500 000 francs d'alors.

Durant la Révolution, resté en France, il va selon toute vraisemblance profiter des biens d'émigrés mis en vente afin de les acquérir à bon prix: pour 653 000 livres une propriété rue des Petits Champs à Paris, pour 6 000 francs la ferme de Royaucourt dans l'Oise, pour 110 000 francs l'ancien château de Drancy, ayant appartenu au comte de Pierrefite, ainsi qu'un hôtel au comte Potocki sis rue Caumartin pour 125 000 francs. On peut réellement parler d'un enrichissement certain réalisé par cet Eustache Antoine de Béhague.

Eustache, Antoine, Richard épousera en 1802 en secondes noces Henriette baronne de Wittersheim, fille d'un baron d'Empire, député de la noblesse de Haguenau. La même année, il devient maire de Drancy et le restera jusqu'en 1808. Ils n'auront qu'un enfant mâle né en 1803 à Strasbourg (on est pas loin de Haguenau), celui qui deviendra le comte Amédée.

Amédée suivra les traces de son père, faisant fructifier son patrimoine. Il épouse, peu avant d'acquérir ses terres de Dampierre, Victoire, Félicie Bailliot, dont le père, agent de change, sera député de Melun en 1828 et pair de France en 1834. Cette épouse était dotée d'un hôtel particulier avenue Bosquet à Paris, auprès duquel son fils Octave, né en 1826 à Paris et marié en 1866 à Louise de Haber, fille d'un banquier berlinois, fera construire rue de l'Exposition un petit hôtel attenant à celui de sa mère, formant ainsi un bel ensemble immobilier aujourd'hui siège de l'ambassade de Roumanie.

La Seigneurie de Dampierre, propriété de la famille de Cugnac depuis le XV^e siècle fut, vers la fin de l'Ancien Régime, cédée au marquis Henri Feydeau de Brou de Marville, lieutenant général de police à Paris et directeur des Economats de France, qui présida les Etats généraux de Gien pour la noblesse en qualité de grand bailli. Le château de Dampierre, construit au XVII^e siècle, détruit sous la Révolution, fut reconstruit par Amédée de Béhague. Outre sa vocation agricole, le comte Amédée marqua son attachement aux habitants de sa région et fut conseiller général du canton en 1833. Son fils Octave eut une carrière de diplomate et fut également conseiller général en 1858. C'est à la même époque que Amédée de Béhague est élevé à la dignité de comte héréditaire par décret impérial. L'une des filles du comte Octave, Berthe Marie épousera le marquis Jean de Ganay. Cette famille devient alors à son tour propriétaire du château de Dampierre, le comte Octave n'ayant pas eu de fils. Décédé en 1884, Amédée de Béhague fut inhumé dans le mausolée familial construit dans le cimetière communal de Dampierre-en-Burly.

Pierre **Dubreuil**

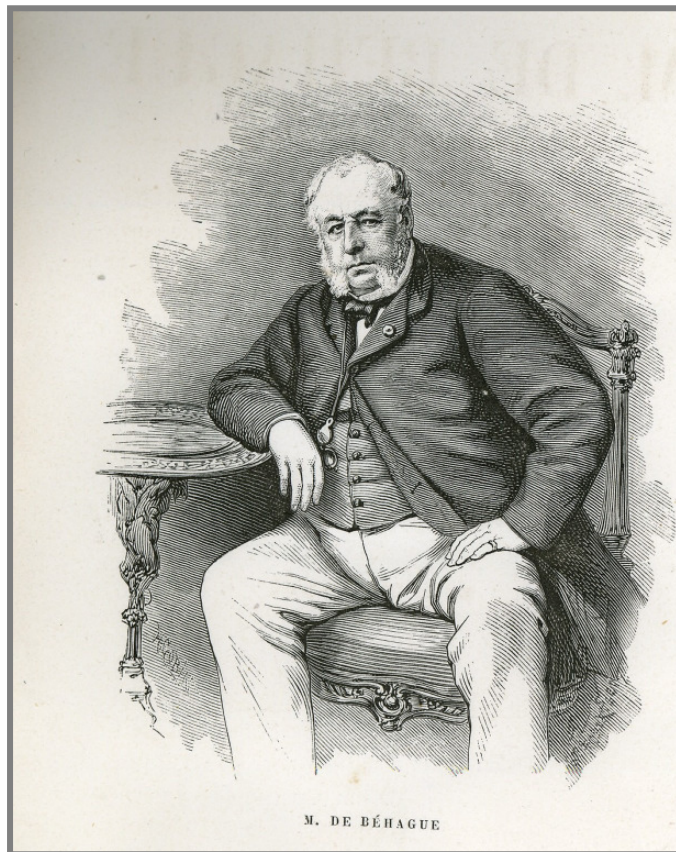
⁽¹⁾ Le garde-marteau des Eaux et Forêts était l'officier de la maîtrise des Eaux et Forêts, qui était dépositaire du marteau, avec lequel on marquait le bois désigné pour être coupé et vendu dans les forêts du Roi (Littré, Dictionnaire de la langue française, re-édition de 1957).

ÉLOGE
DE
AMÉDÉE DE BÉHAGUE

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

PAR
M. LECOUTEUX

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ



MÉMOIRE ET MODERNITÉ

Peut-être qu'aucune époque historique n'a connu autant que la nôtre un fossé aussi profond entre mémoire et modernité. Et peut-être aussi ce fossé va-t-il continuer à se creuser.

Toutes les modernités naissent et se développent dans les villes, lesquelles concentrent aujourd'hui les quatre cinquièmes de nos concitoyens (et depuis peu, la moitié de l'humanité). Notre modernité imprègne le monde rural beaucoup plus rapidement et beaucoup plus profondément que celles qui l'ont précédée, au moins dans les pays industrialisés : mélange des ruraux et des rurbains et néo-ruraux aux abords des villes et brassage des vies citadine et campagnarde, pénétration des médias dans les territoires les plus reculés, résorption graduelle de la «fracture numérique» et télétravail.

L'agitation citadine ne cesse de s'amplifier. Si elles veulent compter, ou même survivre économiquement, les personnes, les entités publiques et privées doivent agir en «temps réel», «en ligne», ou encore à «flux tendu». On est loin du lent écoulement des saisons des campagnes. Le champ laissé à la réflexion se réduit comme une peau de chagrin, et tout ce qui correspond à la mémoire et à ses enseignements est délaissé pour donner plus de place encore à l'instantané et au passé le plus récent. Bien que nous ayons enfin appris que l'histoire bégaye, et que les mêmes causes et processus entraînent inmanquablement les mêmes effets, rien n'y fait. Lire et analyser des ouvrages datant de plus de dix à vingt ans est jugé sinon inutile, du moins une perte de temps.

On n'ignore pas seulement le temps, on veut gommer aussi les distances et uniformiser l'espace (une image me revient du film «Playtime» - pourtant vieux de plus de 40 ans - de Jacques Tati montrant les affiches d'une agence de voyages vantant les mérites des grandes villes du monde et toutes illustrées par une photographie à peu près identique de gratte-ciel de quartiers d'affaires). De là à ignorer la diversité des traditions culturelles, et des mémoires des peuples, il n'y a qu'un pas que ne saurait empêcher, et que favorise au contraire, la mondialisation des échanges de toutes sortes.

On pourrait dire qu'après tout, l'agitation a toujours caractérisé les villes, et que nous n'assistons là qu'à un changement de braquet. Mais il est une autre caractéristique de la vie citadine, celle-là plus contemporaine et qui finit par rejaillir sur les campagnes, c'est son consumérisme effréné. Nous sommes de plus en plus, non seulement dans l'ère de l'instantané, mais encore dans celle de l'éphémère. Même les biens qui devraient être les plus durables sont soumis à cet enchaînement irrépressible – ne refait-on pas le quartier des Halles du «ventre» de Paris après avoir entamé sa transformation complète en 1969 et l'avoir terminée il y a à peine plus de 20 ans ? Où est la mémoire dans cette fuite en avant ? N'aurait-on pas redécouvert la «sustainability» ou «soutenabilité» chère aux forestiers, sous l'oxymore «développement durable», pour chercher sinon à la ralentir, du moins à la conjurer ?

On pourrait tout autant disserter sur le thème : mémoire et savoir-faire face à modernité et faire-savoir ...

Jean-Paul **LANLY**

**Bulletin de liaison de l'Association pour l'Étude de l'Histoire de l'Agriculture
édité avec le concours de Crédit Agricole S.A.**

Siège social : Académie d'Agriculture de France - 18, rue de Bellechasse – 75007 Paris

☎ : 01.47.05.10.37 - 📠 : 01.45.55.09.78

Directeur de la publication : René **GROUSSARD** - Rédacteur en chef : Christian **FERAULT**

Conception et réalisation : Corinne **MIGNÉ**